

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL d'AUBURE

Séance ordinaire du 23 janvier 2024

Sous la présidence de Madame GAY Marie-Paule, Maire

Date de convocation : 16 janvier 2024

PRESENTS : GAY Marie Paule, GERARD Christian, JUNG DUHAIL Elisa, KLETTY Christian, LAURENT Thierry, PLESSY Pauline, SCHALL Alain.

ABSENTS EXCUSES : BUFFLER Bénédict, RAFFALLI Lionel, REGNIER Julien

Secrétaire de séance :

PROCURATIONS : GERARD Christian, PLESSY Pauline, SCHALL Alain

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2023
2. Informations, comptes rendus de réunions et commissions
3. Fixations des attributions de compensation définitives 2023 de la CCPR
4. Groupement d'actions sociales (GAS) 2024
5. Nomination d'un estimateur de dégâts de gibier rouge
6. Fixation des tarifs communaux 2024
7. Fixation des tarifs de l'eau, assainissement 2024
8. Fixation des tarifs vente de chaleur 2024
9. Gestion forestière : état prévisionnel des coupes et travaux patrimoniaux 2024
10. Indemnités des élus
11. Divers

Ajout de points supplémentaires :

Désignation du correspondant défense, accordé à l'unanimité

Travaux de rénovation de l'ancien presbytère, accordé à l'unanimité

Travaux de rénovation du toit de la mairie, accordé à l'unanimité

Travaux d'aménagement de la place route de Ribeauvillé, accordé à l'unanimité

1° Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2023

Le compte-rendu du 11 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2° Informations, comptes rendus de réunions et commissions

- Conseil Municipal des jeunes

Le Conseil Municipal des jeunes s'est réuni le samedi 5 janvier 2024.

Le Conseil Municipal des jeunes se réunit mensuellement. Il est animé par Marie-Paule GAY mais aussi des conseillers municipaux, pour leur permettre de mieux connaître la commune, son fonctionnement, ses richesses, son histoire.

Il a des projets comme la création de nichoirs d'oiseaux, des actions de propreté et d'aide à la personne, la mise en place de boîtes à livre.

Toutes les personnes disponibles souhaitant les accompagner dans leurs projets sont les bienvenues.

- **Comité Technique PTRTE**

Lors du dernier comité technique PTRTE du 20/12/2024, Mr REGNIER Julien, Adjoint au maire a présenté les projets de la commune pour 2024 potentiellement finançables.

Nous avons mis en avant l'aspect indispensable de ces travaux afin de conférer à nouveau l'état de clos couvert à nos bâtiments communaux.

Bien que « hors des cases » le représentant de la préfecture s'est engagé à étudier nos dossiers avec attention.

- **Villages d'Avenir**

Notre village a été sélectionné pour le label « Villages d'Avenir » par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Ce label nous permettra d'avoir de l'aide de la Préfecture pour monter des dossiers avec les recherches de toutes les subventions possibles et étudier la faisabilité de certains projets structurants comme l'achat du bâtiment « Les pins » pour la création d'appartements et d'une salle communale vaste, modulable et complète pour les associations, l'avenir du camping et la rénovation de la mairie-école.

- **Ultra Trail du Mont Blanc (19/05/2023)**

La fédération française d'athlétisme avec le Comité départemental a mis en place en 2023, un circuit trail de 4 formats qui compte au niveau mondial, dénommé Trail Alsace Grand Est aura lieu du 17 au 20 mai 2024.

Le circuit des plus de 161 km débutera à Colmar et passera par Aubure entre 01h00 et 07h00 du matin le 19 mai. Aubure sera un lieu de ravitaillement pour les nombreux coureurs, environ 800.

Après l'avis du Comité des fêtes et discussion, la commune donnera un avis favorable à ce passage pour cette édition 2024 mais sans engagement de sa part autre que l'autorisation de passage et quelques demandes bien spécifiques comme l'approvisionnement en eau et électricité.

- **Projets 2024 relatifs à l'eau/assainissement**

Mme le Maire informe les membres de l'Assemblée que les dossiers de demande de subvention déposés à l'Agence de l'eau Rhin Meuse pour les travaux du réservoir de la Renardière et la mise en place d'un système de radio-relève des compteurs d'eau sont en cours d'instruction. Mr le Directeur a assuré à Mme le Maire que la commune devrait bénéficier d'une aide financière de l'agence. Son

montant définitif sera notifié à la collectivité à l'issue de la Commission des Aides Financières qui se tiendra au mois de mars 2024.

- **Planning des réunions du 1^{er} semestre 2024**

Mme le Maire informe les membres de l'assemblée des dates retenues pour les prochaines séances du Conseil Municipal :

⇒ Mardi 20 février 2024

⇒ Mardi 19 mars 2024

Sauf cas particulier, les séances du 1^{er} semestre 2024 suivantes se tiendront selon le rythme habituel, soit le second mardi de chaque mois à 19h00.

[Mr REGNIER Julien, souffrant, est contraint de quitter la séance à 19h25 et donne procuration à Mr SCHALL Alain]

3° Fixation des attributions de compensation définitives 2023 de la CCPR

- VU la loi N°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;
- VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, modifiée en dernier lieu par la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU la loi N°2012-1510 du 29 décembre 2012 portant Loi de Finances rectificative pour 2012 ;
- VU la loi N°2014-891 du 8 août 2014 portant Loi de Finances rectificative pour 2014 ;
- VU la loi N°2015-1785 du 29 décembre 2015 portant Loi de Finances pour 2016, et plus particulièrement son article 164 ;
- VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1379-0 bis et 1609 nonies C ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2541-12, L5211-1, L5211-4-2 et L5214-16 ;
- VU le rapport de la CLECT du 12 juin 2019 ;
- VU la délibération du conseil de communauté n°2022.5.59 du 1^{er} décembre 2022 portant adoption du pacte financier et fiscal ;
- VU la délibération du conseil de communauté n°2022.5.60 du 1^{er} décembre 2022 portant sur le rapport quinquennal des attributions de compensation ;
- VU la délibération du conseil de communauté n°2023.1.06 du 16 mars 2023 portant adoption des attributions de compensation provisoires 2023 ;
- VU la délibération du conseil de communauté n°2023.6.86 du 7 décembre 2023 portant adoption des attributions de compensation définitives 2023 ;

CONSIDERANT qu'en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut se doter de services communs, chargés

de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles ;

CONSIDERANT que pour les établissements publics soumis au régime fiscal prévu à l'article [1609 nonies C](#) du code général des impôts susvisé, ces effets peuvent également être pris en compte par imputation sur l'attribution de compensation ;

CONSIDERANT en l'espèce, que les attributions de compensation 2023 tiennent compte du coût des services mutualisés 2022 (ADS, informatique et archiviste) ;

Communes	Attribution de compensation définitive 2022 Délibération du 1er décembre 2022	Coût des Services communs pour les communes adhérentes en 2022			AC définitives 2023
		Informatique	Archiviste	ADS	
Aubure	9 749 €			3 759,14 €	5 989,86 €
Bebenheim	118 767 €	2 151,93 €		6 863,29 €	109 751,78 €
Bennwihr	377 728 €			11 368,62 €	366 359,38 €
Bergheim	9 877 €			19 011,75 €	9 134,75 €
Guémar	621 385 €	2 151,93 €		7 074,00 €	612 159,07 €
Hunawihr	40 281 €			4 528,36 €	35 752,64 €
Illhaeusern	68 255 €			6 127,07 €	62 127,93 €
Mittelwihr	96 638 €			7 351,95 €	89 286,05 €
Ostheim	114 678 €			4 439,00 €	110 239,00 €
Ribeauvillé	1 397 147 €	25 105,85 €	10 754,26 €	21 618,00 €	1 339 668,89 €
Riquewihr	355 085 €	7 173,10 €		22 350,89 €	325 561,01 €
Rodern	12 330 €			2 381,32 €	9 948,68 €
Rorschwihr	6 590 €			2 516,62 €	4 073,38 €
Saint-Hippolyte	190 796 €			523,39 €	190 272,61 €
Thannenkirch	50 180 €			3 467,24 €	46 712,76 €
Zellenberg	34 588 €			2 440,71 €	32 147,29 €
TOTAL	3 504 074 €	36 582,81 €	10 754,26 €	125 821,35 €	3 330 915,58 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **accepte, à l'unanimité, le montant définitif des attributions compensatoires pour l'année 2023, d'un montant de 5 989.86 € versées par la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé à la commune d'Aubure.**

4° Participation au Groupement d'actions sociales (GAS)

A l'instar des années précédentes, la Maire propose de cotiser auprès du Groupement d'Actions Sociales du Haut-Rhin, en faveur des agents communaux qui désirent y adhérer. Ceux-ci peuvent alors bénéficier, entre autres, d'une participation en faveur des vacances de leurs enfants (60 € par enfant pour un séjour de 6 nuits) ou par exemple de primes d'anniversaires de service.

Les agents communaux cotisent à raison de 35 € par an. La Commune est sollicitée pour cotiser pour chacun de ses agents 90 €.

Le Conseil Municipal vote cette participation à l'unanimité, pour les 4 agents en mesure d'adhérer au GAS, et décide de l'inscrire au budget 2024.

5° Nomination d'un estimateur de dégâts de gibier rouge

Madame le Maire expose que le Code de l'Environnement, dans ses articles L.429-23 et L.429-24, prévoit que, sous certaines conditions, les cultures endommagées par les sangliers, cerfs, daims, chevreuils, faisans, lièvres ou lapins ouvrent droit à un dédommagement de la part du locataire de la chasse ou du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers.

Les dégâts, exceptés ceux causés par les sangliers, qui sont pris en charge par le Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers, font l'objet d'une évaluation dans les conditions prévues par les articles R.229-8 à R.229-14 du Code de l'Environnement.

A cette fin, un estimateur est désigné dans chaque commune au début du bail et pour toute sa durée. Il est choisi parmi les habitants d'une commune voisine, nommé par le Maire après accord du Conseil Municipal et du locataire de la chasse communale.

Madame le Maire propose de désigner M. Roger VETEAU domicilié à Sélestat en tant qu'estimateur de dégâts de gibier rouge, sous réserve de l'accord de l'intéressé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la désignation de M. Roger VETEAU de Sélestat comme estimateur de dégâts de gibier rouge.

6° Tarifs communaux 2024

Il est proposé de réviser les tarifs communaux. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs et décide de leur application à compter du 1^{er} février 2024.

LOCATION de SALLES COMMUNALES			
Salle citoyenne (rez-de-chaussée de la mairie)			
Occupation gratuite pour les associations locales			
Uniquement pour les activités culturelles et physique douce A but non lucratif. Chauffage inclus.			
Tarif horaire			6.40 €
Tarif demi-journée			19.15 €
SALLE DES FETES			
Occupation gratuite pour les associations locales			
		Auburiens	Utilisateurs extérieurs
Salle et cuisine	Jour semaine (forfait)	62.00 €	138.00 €
	Week-end (forfait)	114.00 €	265.00 €
Cuisine seule	Année	163.50 €	/
	Charges par jour d'occupation	6.40 €	/
Caution			100.00 €
Arrhes réservation			30.00 €
Ménage (si pas ou mal réalisé)			67.00 €
Chauffage (pour tous)			par jour : 30.00 €

Possibilité location vaisselle 50 couverts auprès du Comité des Fêtes : 30 €

DESIGNATION	TARIF
SERVICE ADMINISTRATIF	
Photocopies : tarifs aux particuliers	
Noir et blanc format A 4	0.20 €
Noir et blanc format A 3	0.40 €
Couleur format A 4	1.00 €
Couleur format A 3	2.00 €
Photocopies pour les associations : gratuité de 500 photocopies noir et blanc/an) et 250 en couleur	
Extrait de matrice cadastrale	1.50 €
CIMETIERES	
Concession 15 ans tombe simple	100.00 €
Concession 30 ans tombe simple	180.00 €
Concession 15 ans tombe double	180.00 €
Concession 30 ans tombe double	350.00 €
VOIRIE	
Droits de place	
Camionnette, commerçant ambulant : tarif par demi-journée	5.00 €
Branchement électrique : tarif par demi-journée	2.90 €
Tracteur et chauffeur forfait horaire (idem déneigement)	
	69.00€
Forfait eau pour travaux de construction	
	155.00 €
Concession de source (par an)	
	38.00 €
Concession de terrain (par an)	par hectare 29.50 €
DIVERS	
Location de tables brasserie et bancs : à récupérer et ramener à l'atelier communal	
Lot 1 table et 2 bancs (maximum 2 j consécutifs)	8.00 €
Livraison et récupération des tables et bancs : forfait	50.00 €
Gratuit pour les associations	/
Masques tissus	2.00 €
Sentier de découvertes	1.00 €
Patrimoine d'Alsace : le pays de Ribeauvillé	25.00 €
Chemin du bien-être	0.50 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité ces nouveaux tarifs pour l'année 2024.

7° Fixation des tarifs eau, assainissement 2024

Madame la maire rappelle au conseil municipal les tarifs de l'eau et de l'assainissement :

Eau :	2.11 € H.T. par m3
Assainissement :	1,64 € H.T. par m3
Location du petit compteur :	5,50 € H.T. par semestre
Location du grand compteur :	90,00 € H.T. par semestre
Accès au réseau :	742 € H.T. par semestre

S'y ajoutent les différentes taxes (TVA - Agence de l'Eau).

La redevance de raccordement au réseau d'assainissement s'élève à 1745 € H.T.

Un forfait eau pour travaux s'élevant à 150 € a été décidé le 14.12.2021.

PROPOSITION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, de modifier les tarifs et taux comme suit, avec mise en application à compter de ce jour :

Eau :	2.17 € H.T. par m ³
Assainissement :	1,69 € H.T. par m ³
Location du petit compteur :	6,10 € H.T. par semestre
Location du grand compteur :	92,70 € H.T. par semestre
Accès au réseau :	7.64 € H.T. par semestre

S'y ajoutent les différentes taxes (TVA - Agence de l'Eau).

La redevance de raccordement au réseau d'assainissement s'élèvera à 1797 € H.T.

Le forfait eau pour travaux s'élève à 155 €.

Dans le cadre de la mise en place de la radio-relève des compteurs AEP, un forfait de relevé manuel de compteur est proposé aux membres de l'Assemblée Délibérante au prix de 67.00 € HT.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité ces nouveaux tarifs pour l'année 2024.

8° Tarif des composantes vente de chaleur R1 et R2 2024

Le conseil d'exploitation de la régie vente de chaleur a proposé les tarifs des composantes R1 et R2 suivants pour l'exercice 2024 :

Facturation Collectivités :

- R1 – part variable Consommation = 120.85 €uros par Mwh
- R2 – part fixe Abonnement = 59.80 €uros par KW

Facturation Baux locatifs petites surfaces :

Condition d'application : Surface desservie inférieure à 120 m² et puissance souscrite inférieure à 20 KW

- Frais forfaitaires d'ouverture de contrat à la prise de bail : 51.50 €
- R1 – part variable Consommation = 12.08 cts €uros par kWh
- R2 – part fixe Abonnement = 6.79 €uros par m²/an

Il est rappelé qu'en raison de l'assujettissement à la TVA du budget vente de chaleur depuis le 1^{er} janvier 2024, ces tarifs sont exprimés HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces nouvelles valeurs.

9° Gestion forestière : état prévisionnel des coupes et travaux patrimoniaux 2024

L'état prévisionnel des coupes et les travaux patrimoniaux préparés en collaboration avec l'ONF sont présentés dans le détail au conseil municipal.

Etat prévisionnel des coupes 2024

Agence de HAUT-RHIN
Unité Territoriale : RIBEAUVILLE
Triage(s) de AUBURE



Votre interlocuteur : M. A. SCHALL
Tel : 03 89 73 90 14

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

FORET COMMUNALE - AUBURE - Année 2024

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)													
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU			VOLUME NON FACONNE	VOLUM E TOTAL	RECETT E BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)	
	Feuillus	Résineux	Bois d'Industrie Feuillus	Bois d'Industrie Résineux	Chauffage				Abattage et façonnage		Débardage		
									En régie	A l'entreprise			
	m3	m3	m3	m3	m3	(stères)	m3	(A)	(B)	(C)	(E)	A-(B+C+E)	
12.i		225	6		7	10		238	14 800		5 690	3 100	6 010
27.a		150						150	9 750		3 450	1 950	4 350
28.a		162						162	10 530		3 730	2 110	4 690
Chablis SVU		300			100			400	22 050	12 400		5 200	4 400
Chablis Entrepris		700			150	10	14	860	48 000		20 080	11 180	16 740
Sous-Total		1537	6	250	17	24		1810	105 080	12 400	32 950	23 540	36 190

COUPES EN VENTE SUR PIED (PREVISIONS)						
PARCELLES	VOLUME TIGES		VOLUME HOUPPIER ET TAILLIS		VOLUME TOTAL	RECETTE NETTE PREVISIONNELLE HT
	Feuillus	Résineux	Feuillus	Résineux		
	m3	m3	m3	m3	m3	
Total						

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)			
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :			Dépenses HT de débardage et de câblage
Salaires + charges ouvriers :	8 671		23 540
Charges patronales (43 %) :	3 729		Honoraires
Total :	12 400		5 430
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :	32 950		Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :	45 350		620
			Autres dépenses HT (€)
			620
Frais totaux d'exploitation (HT)	75 560		BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)
TVA sur les frais d'exploitation :	6 983		29 520

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation de ce programme pour l'année 2024.

Travaux patrimoniaux 2024

FORÊT COMMUNALE d' AUBURE

Office National des Forêts AGENCE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN UT RIBEAUVILLE 2, place de l'hôtel de ville 68150 RIBEAUVILLE Tél :	Destinataire Madame le Maire COMMUNE d'AUBURE 2 PLACE DE LA MAIRIE 68150 AUBURE
Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF). Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).	

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE			
<input type="checkbox"/> Entretien du périmètre (*) Localisation : 16.a, 20.i, 28.a, 3.i Mise en peinture du périmètre et achat de peinture, brosses et pinceaux	2 713,00	MLI	
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire (*) Localisation : Périmètre des parcelles Entretien complet du parcellaire forestier sur 28 parcelles	15 000,00	MLI	
Sous-total			6 840,00 € HT
TRAVAUX SYLVICOLES			
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles (*) Localisation : 12.i, 25.j, 26.i Dégagement léger, autour du plant, dans les clôtures des parcelles	3,50	HA	
Sous-total			1 470,00 € HT
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER			
<input type="checkbox"/> Entretien des clôtures (*) Localisation : 11.j, 12.i, 14.a, 16.i, 17.j, 18.a, 20.j, 21.j, 22.j, 23.j, 25.j, 26.i	500,00	MLI	
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier : entretien des protections individuelles (*) Localisation : 1.a, 2.i, 3.i, 4.v, 5.i, 5.v Remontée des pincettes sur semis de sapins pectinés	13,21	HA	
Sous-total			4 290,00 € HT
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE			
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretien des renvois d'eau (*) Localisation : Réseau des chemins Ouverture des rigoles et entretien sommaire des fossés bordiers	15,00	KM	
Sous-total			3 360,00 € HT
TRAVAUX D'ACCUEIL DU PUBLIC			
<input type="checkbox"/> Travaux - Sécurité du public et protection des milieux (*) Localisation : Sentiers pédestres Abattage d'arbres dangereux le long des voiries et sentiers pédestres	1,00	U	
Sous-total			170,00 € HT
TRAVAUX DIVERS			
<input type="checkbox"/> Abattage d'arbres d'un diamètre supérieur à 0,30 m - Sécurisation des lots de bois de chauffage (*) Localisation : 13, 14 Abattage de tiges d'épicéas secs (jeunes peuplements dépérissants)	1,00	FO	
Sous-total			270,00 € HT
DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
			Total : 16 400,00 € HT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme des travaux patrimoniaux 2024 présenté.

10° Indemnités des élus

Madame le Maire rappelle les délibérations du 23 mai 2020, du 11 août 2020 et du 9 novembre 2021 fixant les indemnités de fonction du maire et des adjoints.

Considérant la création d'un poste de 3ème adjoint par délibération du 12 juin 2023, l'élection de Mr REGNIER Julien en qualité de 3ème adjoint au maire en date du 12 juin 2023 ;

Considérant l'investissement quotidien que demande sa délégation aux services techniques au 2ème adjoint ;

Madame le Maire propose de fixer les indemnités de fonction du Maire et des adjoints comme suit à compter du 1^{er} février 2024 :

	Pourcentage indice 1027
Maire	25,50
1 ^{er} adjoint au Maire	7,26
2ème adjoint au Maire	9,90
3ème adjoint au Maire	7,26

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve, à 9 voix pour et 1 abstention, les propositions d'indemnités ci-dessus
- Approuve, à 9 voix pour et 1 abstention, le tableau récapitulant les indemnités versées au maire et aux trois adjoints, annexé à la présente délibération.

11° Divers

- Repas des Aînés

Le traditionnel repas des Aînés se tiendra le dimanche 11 février 2024.

Dans une démarche de soutien de l'économie locale, le choix du prestataire pour l'élaboration du menu se porte cette année sur l'entreprise « Saveurs d'Aubure ».

- Présentation OHGE

L'équipe scientifique de l'Observatoire Hydro-Géochimique de l'Environnement (OHGE) souhaite faire une présentation de leurs travaux et recherches sur le bassin versant du Strengbach à l'ensemble des membres de l'équipe municipale.

Le Conseil Municipal propose à l'OHGE d'intervenir avant l'ouverture de la prochaine séance qui aura lieu le mardi 20 février 2024.

- Reprise du commerce local

Mme le Maire informe les membres du Conseil que le commerce de proximité a trouvé un nouvel

exploitant pour reprendre l'activité d'épicerie/salon de thé.

Le repreneur sollicite une demande d'autorisation de travaux dans le local commercial, travaux qui consisteraient à :

- Retirer l'équipement des anciens sanitaires qui ne sont plus utilisés
- Remplacer la porte des toilettes par une fenêtre
- Démonteur la cloison intérieure afin d'ouvrir l'espace dans le local
- Réfection des sols et peinture

Le Conseil Municipal consent à cette demande.

Sur adhésion de l'assemblée, il sera proposé au nouvel exploitant les mêmes conditions que celles accordées à Mr ADONETH Christophe lors de la conclusion du bail de location.

12° Désignation du correspondant défense

Mme le Maire rappelle la délibération du 8 décembre 2020 portant désignation de Mme VOGELBACH Sandrine en qualité de Correspondant Défense de la commune pour la délégation militaire départementale du Haut-Rhin.

Depuis la démission de Mme VOGELBACH Sandrine, aucun autre membre du Conseil Municipal n'a été nommé pour occuper cette fonction.

Mme le Maire rappelle que les Correspondants Défense remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Son rôle est d'entretenir le devoir de mémoire c'est-à-dire lutter contre l'oubli, continuer sans cesse à rappeler et à défendre les valeurs de la République, sans oublier d'informer les jeunes sur le potentiel important de carrières proposées par nos armées au sein desquelles existe encore un véritable « escalier social ».

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de désigner Mr LAURENT Thierry en qualité de Correspondant Défense.

13° Travaux de rénovation de l'ancien presbytère

Suite à l'obtention de nouveaux devis, cette décision annule et remplace celle du 11 décembre 2023.

Mme le Maire dresse un état des lieux de travaux à réaliser sur le bâtiment de l'ancien presbytère situé 4 Chemin de l'école :

- Réfection de la toiture
- Changement des menuiseries (fenêtres au RDC et ensemble des volets du bâtiment)
- Isolation des combles

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 147 234,29 € HT répartis comme suit :

- Toiture : 88 326,26 € HT
- Menuiseries : 38 503,05 € HT

- Isolation : 20 404,98 € HT

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré :

- D'autoriser Mme le Maire à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2024 ;
- Charge Mme le Maire de solliciter une aide financière au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), à la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre du dispositif «Fonds Communal Alsace», ainsi que tout autre organisme pour un co-financement de(s) opération(s).

14° Travaux de rénovation du toit de la mairie

Suite à l'obtention du devis actualisé, cette décision annule et remplace celle du 11 décembre 2023.

Mme le Maire rappelle la délibération du 11 mai 2021 ainsi que celle du 11 décembre 2023 décrivant les travaux prévisionnels d'une réfection complète de la toiture avec une solution de couverture avec isolation de type laine de bois.

Le devis actualisé de l'entreprise s'élève à 108 048,63€ HT.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré :

- D'approuver l'opération pour une réalisation en 2024 ;
- D'autoriser Mme le Maire à inscrire les crédits au Budget Primitif 2024 ;
- De charger Mme le maire de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2024, ainsi que toute autre aide financière possible.

15° Travaux d'aménagement de la place route de Ribeauvillé

Suite à l'obtention de devis actualisés, cette décision annule et remplace celle du 9 mai 2023.

Madame le Maire rappelle la délibération du 9 mai 2023 et informe les conseils municipaux de l'obtention d'un financement de l'agence nationale des sports pour un montant de 21 000 €uros portant sur les équipements sportifs.

Dans le cadre de ce projet Madame le Maire propose les travaux complémentaires suivants :

- Terrassement et aménagement d'une place
- Alimentation et mise en place d'un coffret électrique destiné aux camions ambulants
- Réfection d'un quai de l'arrêt de BUS comprenant une mise aux norme PMR

Le coût total de l'opération s'élève à 72 628,26 € HT.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré :

- D'approuver l'opération pour une réalisation en 2024 ;
- D'autoriser Mme le Maire à inscrire les crédits au Budget Primitif 2024 ;
- De charger Mme le maire de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2024, ainsi que toute autre aide financière possible.

Fin de la séance à 21h20